



LEGISLATURE 2016-2021

COMMUNE D'URSINS

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2019

Présidence de Monsieur Yves Tacheron, Président

36 membres assermentés : 26 présents
9 excusés
1 absent

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 9 octobre 2019
3. Assermentation de nouveaux membres
4. Préavis municipal n°7/2019 concernant le budget 2020 de l'Entente intercommunale pour la Station Epuration
5. Préavis municipal n°8/2019 concernant le budget communal 2020
6. Préavis municipal n°6/2019 concernant l'approbation du Volet stratégique du Plan directeur régional (PDR) du Nord vaudois
7. Communications de la municipalité
8. Interventions individuelles

Le Président invite les membres du Conseil à avoir une pensée pour M. Villy Penseyres, père de M. Gérard Penseyres et grand-père de Mme Sylviane Charotton. M. Villy Penseyres est décédé récemment à l'âge de 102 ans. Après ce moment de recueillement, le Président donne des nouvelles de Matéo Bovay à qui il a rendu visite à l'hôpital. Matéo fait de réels progrès. Le Président renouvelle le soutien de l'Assemblée aux parents de Matéo. Ensuite, il ouvre la séance et soumet l'ordre du jour à l'assemblée qui l'accepte tel qu'il est présenté.

1. APPEL

La secrétaire procède à l'appel.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des personnes qui n'ont pas été appelées et qui souhaitent être assermentées.

Personne ne se manifeste.

2. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 OCTOBRE 2019

Le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2019 a été annexé à la convocation, il n'en est donc pas fait lecture.

Le procès-verbal est soumis au vote et est accepté à la majorité.

3. ASSERMENTATION

Aucune.

4. PREAVIS MUNICIPAL N°7/2019 CONCERNANT LE BUDGET 2020 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR LA STATION EPURATION

Le Président indique que le préavis municipal a été joint à la convocation pour que les membres du Conseil puissent en prendre connaissance.

Mme Sandra Gonin, Boursière, donne quelques explications :

- le budget 2020 de la STEP présente un total de charges de CHF 62'800.- et la participation de la commune est de CHF 29'300.-.
- compte 460.311 : le diffuseur à plaques rectangulaires sera changé. Cet appareil sert à la transformation des boues. Un nouveau système de buses clippées sera mis en place pour un coût de CHF 12'000.- à CHF 13'000.-. La durée de vie de cet appareil est de 10 à 15 ans.
- compte 460.318.2 : en 2018, trois vidanges ont été faites. A l'avenir, il faut en prévoir quatre car la population va légèrement augmenter.
- comptes 460.319 et 460.436 : taxes pour les micropolluants en hausse dues à la croissance de la population.
- compte 460.380 : alimentation au fonds de réserve pour la rénovation de la STEP pour un montant de CHF 6'000.-.

Le Président remercie Mme Sandra Gonin et donne la parole à M. Laurent Wymann rapporteur pour la commission des finances qui s'est réunie le 25 novembre 2019 en présence de la Municipalité. La commission demande au Conseil général d'accepter le préavis n°7/2019 tel que présenté.

Le Président remercie M. Laurent Wymann ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

Le Président procède au vote du préavis municipal n°7/2019 qui est accepté à l'unanimité.

5. PREAVIS MUNICIPAL N°8/2019 CONCERNANT LE BUDGET 2020

Le Président indique que le préavis municipal a été joint à la convocation pour que les membres du Conseil puissent en prendre connaissance.

M. Jean-Yves Cruchet, Municipal, donne quelques explications :

- compte 110.318 : CHF 36'000.- ont été budgétés dont CHF 20'000.- pour l'assurance protection juridique, la maintenance du SIT et de l'ASIT VD, CHF 3'000.- pour l'archiviste professionnel qui n'est pas encore intervenu et CHF 13'000.- pour les frais d'examen préliminaire du PGA.
- compte 170.352 : est un nouveau compte pour l'assainissement du stand de tir de Cronay. La participation de la commune s'élève à CHF 10'500.-. La participation est calculée en fonction du nombre d'habitants et du nombre de tireurs.
- compte 210.400 : les rentrés d'impôts ont été adaptées et évaluées à CHF 540'000.-.
- compte 320.318 : répartition de la facture (CHF 18'229.-) des mensurations cadastrales. Un tiers (CHF 6'000) sur ce compte et le solde (CHF 12'000.-) est porté sur le compte 430.318.
- compte 352.314 : introduction souterraine des lignes électriques du bâtiment communal et installation fixe pour le beamer de la salle du Conseil général.

- compte 353.314 : installation d'une porte phonique pour la salle de la Municipalité.
- compte : 356.314 : travaux prévus lorsque la famille Frauche quittera l'appartement de l'Ancienne laiterie.
- compte 356.330.1 : amortissement des travaux d'isolation périphérique de l'Ancienne laiterie.
- compte 430.311 : CHF 12'000.- pour l'achat d'une lame à neige.
- compte 430.318 : CHF 6'000.- pour le déneigement et le solde de CHF 12'000.- pour les mensurations cadastrales.
- compte 451.434 : la taxe pour les déchets passe à CHF 70.-.
- compte 660.351 : hausse pour la participation à la protection civile.
- compte 720.351 : hausse de la facture sociale.
- compte 720.352.1 : hausse due à l'augmentation du nombre d'enfants placés dans le réseau d'accueil de jour.
- compte 730.311 : achat d'un défibrillateur.
- compte 730.352 : financement de l'AVASAD repris par le Canton, donc CHF 0.- porté sur ce compte.

Le Président remercie M. Jean-Yves Cruchet et donne la parole à M. Laurent Wymann rapporteur pour la commission des finances qui s'est réunie le 25 novembre 2019 en présence de la Municipalité. La commission relève que l'excédent de charges résulte de dépenses exceptionnelles (CHF 13'000.- pour le PGA, CHF 10'500.- pour le stand de tir, CHF 18'000.- pour les mensurations cadastrales et 12'000.- pour la lame à neige). La commission demande au Conseil général d'accepter le préavis n°8/2019 tel que présenté. Le Président remercie M. Laurent Wymann ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

Le Président procède au vote du préavis municipal n°8/2019 qui est accepté à l'unanimité.

6. PREAVIS MUNICIPAL N°6/2019 CONCERNANT L'APPROBATION DU VOLET STRATEGIQUE DU PLAN DIRECTEUR REGIONAL (PDR) DU NORD VAUDOIS

Le Président indique que le préavis municipal a été joint à la convocation pour que les membres du Conseil puissent en prendre connaissance.

M. Henri Wiser, Syndic, donne quelques explications concernant ce préavis. Le Plan directeur régional est avant tout un projet pour le maintien d'une haute qualité de vie pour les habitants du Nord vaudois. La notion de qualité de vie est complexe car elle dépend du revenu et donc du travail mais aussi de conditions immatérielles comme la santé, la formation, la sécurité et la qualité de l'environnement. Le PDR est composé de plusieurs documents : le diagnostic territorial qui présente la situation actuelle du Nord vaudois en matière d'urbanisation, d'emplois, de mobilité et d'environnement (comprenant les ressources naturelles et culturelles ainsi qu'un chapitre sur l'énergie). Le diagnostic est illustré par une cinquantaine de cartes thématiques. Le volet stratégique présente la vision et les cinq axes de travail pour maintenir la bonne qualité de vie du Nord vaudois. Le volet opérationnel, qui relève de la compétence des communes, détaille les 59 mesures proposées pour la mise en œuvre de la stratégie. Le PDR sert à définir la stratégie en matière d'aménagement du territoire au niveau régional et les mesures de mise en œuvre à un horizon de 15 à 25 ans. Le volet stratégique doit être approuvé par le Conseil et le volet opérationnel par la Municipalité. Ce PDR est fédératif car il concerne 70 communes.

Le Président remercie M. Henri Wiser et donne la parole à M. Antoine Michel, rapporteur pour la commission chargée de l'étude du préavis n°6/2019 qui s'est réunie le 25 novembre 2019 en présence de la Municipalité. La Municipalité a répondu à l'ensemble des questions posées. Après étude du dossier, la commission demande au Conseil général d'accepter le préavis n°6/2019 tel que présenté.

Le Président remercie M. Antoine Michel ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

Le Président procède au vote du préavis municipal n°6/2019 qui est accepté à la majorité (4 abstentions).

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Henri Wiser, Syndic, nous informe que, concernant le PGA, une séance de coordination a eu lieu au mois de novembre. La Municipalité a rencontré deux collaboratrices du SDT. L'entretien était très constructif. Le projet va être revu par le bureau d'urbanistes et, ensuite, soumis au SDT. Le projet sera probablement mis à l'enquête dans le courant de l'année prochaine.

M. Patrick Marrel, Municipal, annonce que Car postal a mis en place, pour le nouvel horaire qui entrera en vigueur le 15 décembre, 6 paires de courses le samedi et le dimanche. Le bus de 7h32 va être légèrement avancé à 7h 27 pour permettre aux jeunes qui sont au CPNV d'avoir une meilleure correspondance. Pour les bus en soirée, Car postal a ajouté une course à 20h10 (départ d'Yverdon) et une à 20h45 (départ de Bercher).

Concernant la directive communale sur les déchets, la taxe annuelle passe à CHF 70.- par adulte et un forfait, de maximum de CHF 200.- par ménage et par année, sera demandé pour l'utilisation de la carte STRID de la commune (ceci pour éviter les abus).

La commune offre un sapin de Noël à qui en fait la demande. La distribution des sapins aura lieu sur la place de la déchetterie le jeudi 12 décembre 2019 entre 18h00 et 19h00.

M. Patrick Marrel termine en nous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année.

Mme Isabelle Gachet, Municipale, annonce que la rénovation du four à pain est terminée. Les travaux de mise en conformité (électricité) dans l'Eglise sont également terminés. Pour la Grande salle, le projet avance et sera certainement présenté au Conseil le premier semestre de l'année prochaine. Mme Isabelle Gachet nous souhaite de bonnes fêtes.

M. Grégory Bréchon, Municipal, annonce que M. Pierre-André Burdet ne déneigera plus le village. Une personne d'Orzens s'occupera de ces travaux cet hiver et, dès mars 2020, M. Fabrice Burdet s'occupera de cette tâche. M. Grégory Bréchon remercie, au nom de la Municipalité, M. Pierre-André Burdet pour son travail qu'il a toujours effectué avec efficacité. L'assemblée applaudit M. Pierre-André Burdet. M. Grégory Bréchon nous transmet ses bons vœux.

M. Jean-Yves Cruchet, Municipal, revient sur le changement d'horaire des transports publics qui entrera en vigueur le 15 décembre 2019. Ce changement aura une incidence pour les écoliers car la ligne 605 Travys, qui est utilisée à l'heure actuelle, sera supprimée et remplacée par la ligne 606. Les nouveaux horaires seront transmis aux parents d'élèves. Le principal problème est en fin de cours l'après-midi pour les élèves du Collège des rives car ils seront obligés de rejoindre la gare à pied.

M. Jean-Philippe Burdet propose que les bus prennent directement les élèves au Collège des rives puisque le dépôt des bus est juste à côté. M. Jean-Yves Cruchet prend note de cette remarque et nous transmet ses bons vœux.

8. INTERVENTIONS INDIVIDUELLES

M. William Klay s'étonne d'avoir reçu une facture de CHF 350.- pour le bornage de sa propriété alors qu'il n'avait rien demandé. Sa deuxième remarque concerne une mise à l'enquête qu'il a faite il y a quelques années ; on lui avait demandé à l'époque CHF 7'500.- pour la participation à la construction d'un abri PC. Il demande des informations sur la destination de cet argent puisqu'aucun abri n'a été construit à Ursins.

Mme Sandra Gonin répond que cet argent a été mis dans un fonds pour les abris PC. Ce fonds contient plus ou moins CHF 100'000.-, et si, dans quelques années, il n'est pas utilisé, l'argent sera versé au Canton. Ce fonds figure dans la comptabilité.

M. Georges Burdet précise que la décision a été prise dans les années 80, au niveau fédéral, les communes avaient l'obligation de construire des abris ou d'obliger les propriétaires de prévoir un abri lors de nouvelles constructions. La commune d'Ursins n'a pas construit d'abris, donc si l'argent du fonds va à l'Etat, celui-ci sera obligé de fournir des places en cas de problèmes.

Mme Sandra Gonin ajoute que, depuis 2012, c'est l'Etat qui encaisse directement les contributions. Dans le cadre du projet pour la rénovation de la Grande salle, un abri PC avait été planifié mais les coûts d'une telle construction sont vraiment conséquents.

M. Julien Favre explique, que dans son projet pour la Grande salle, il avait prévu la construction d'un abri PC d'une cinquantaine de places. Cette nouvelle construction, à côté du bâtiment existant, était destinée au stockage de matériel et, au dessus, de cet abri étaient prévus des vestiaires et un WC pour les handicapés. Le coût de cette construction n'était pas démesuré.

M. Yves Tacheron, Président, désirant intervenir sur ce sujet en tant que membre de la Commission technique pour la Grande salle cède la Présidence du Conseil à M. Jean-Philippe Burdet, Vice-président.

M. Yves Tacheron explique que l'installation d'un abri PC a été étudiée par la Commission technique pour la Grande salle. Cette Commission (composée de Yves Tacheron et Pascal Charotton) a défini les besoins et les attentes des utilisateurs de la Grande salle et la construction d'un abri PC a été écartée. Il explique que l'argent versé pour les abris a permis à l'Etat de développer une Protection civile proche de la population. La Commission a visité des abris PC dans d'autres communes. Ils ont constaté que ces locaux sont souvent peu pratiques, très sombres car enterrés et souvent avec des seuils. Ces locaux doivent être équipés (par exemple de lits) et cet équipement prend lui-même beaucoup de place. Il fait remarquer qu'un agrandissement de la Grande salle de plus de 50 mètres carrés nous obligerait à mettre en conformité tout le bâtiment selon les nouvelles normes, ce qui ferait exploser les coûts du projet.

M. Henri Wisser demande de reporter les discussions sur la Grande salle lorsque la Municipalité présentera un projet.

M. Yves Tacheron reprend la Présidence du Conseil et donne la parole à Mme Claudia Tacheron qui annonce que sa famille et la famille Charotton organisent une soirée pour le nouvel An. Tout le monde est le bienvenu, toutes les informations nécessaires sont affichées au pilier public. L'Assemblée remercie vivement Mme Claudia Tacheron pour cette initiative.

M. Henri Wisser termine présente également ses meilleurs vœux à tous les membres du Conseil ainsi qu'à leurs familles.

Le Président remercie l'assemblée et souhaite à tout le monde de joyeuses fêtes de fin d'année. Il rappelle que l'Amicale des pompiers d'Ursins organise une soirée « Vacherin » le 13 décembre. Il lève la séance à 21h30 et invite les membres du Conseil à partager le verre de l'amitié.

Le Président

La Secrétaire

Y. Tacheron

S. Masson Michel